

PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL

DU CIOL

DU 25 Août 2021

CS N° 2021-03

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL :

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-cinq aout, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heure au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 ISLE

- Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente : 2021-02 du 09-06-2021.
- Délibération portant création et fixant les conditions d'exercice d'une activité accessoire.
- Contrats CDD pour l'année pédagogique 2021-2022.
- Augmentation d'une heure d'un agent titulaire (classe de clarinette).
- Augmentation des heures d'un agent en CDI (classe de piano).
- Augmentation cotisation Comité des Œuvres Sociales (COS).

➤ Questions diverses :

Point inscriptions.

Point COVID : protocole de rentrée ?

Point RH : revalorisations CDI Ludovic Nagy – Christine Leveque.

Information au Comité Syndical : diminution partielle effectuée sur la facture du 3em trimestre 2020-2021 d'un adhérent sur certificat médical d'inaptitude à la pratique instrumentale.
 Remboursement total de la facture 2eme trimestre 2020-21 d'un adhérent sur certificat médical (hospitalisation).

Point Dossier « fusion Aix-sur-Vienne ».

Contestation facture Mme Lepetit Chorale Symphonia

Date de convocation du Conseil Syndical : 16 août 2021

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Jean-Michel IGOUZAN, Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, Mme Emilie RABETEAU, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL.

Excusés : Mme Cécile FADAT, Mme Céline JALLAIS, Mme Viviane RAFFIER, M. Pierre COLOMBET, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Mme Céline Jallais donne pouvoir à Mme Emilie Rabeteau.
 Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	3
Votants	6	0

Assistent également à cette réunion à titre consultatif, le Directeur Pédagogique, la Directrice Administrative et Financière, la Coordinatrice du Conservatoire.

M. Gilles BEGOUT, Président du CIOLE, anime la réunion.

Afin de pouvoir voter la reconduction de la convention SHAKE@DO87 avec le département dont la demande est arrivée après l'envoi de la convocation, le président propose de le rajouter à l'ordre du jour. Le Comité Syndical est d'accord à l'unanimité et la question est rajouté à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL 2020-02 DU 09-06-2021 :

Il sera proposé au Comité Syndical d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente.

2 – DELIBERATION PORTANT CREATION ET FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,

CONSIDERANT la nécessité de recruter une Directrice financière auprès du Président qui se verra confier des missions d'accompagnement et d'expertise,

CONSIDERANT que les fonctions exercées ne suffisent pas à elles seules à occuper un agent à temps plein et de façon permanente, et satisfont aux conditions fixées par la législation susvisée,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire de la Commune d'Isle, en sa qualité d'employeur principal a autorisé Madame Cécile BRAUGE-DELAIRE, Directrice Générale des Services de la Commune a exercé une activité accessoire de Directrice Financière auprès du Président du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges),

Le Comité Syndical du CIOLE :

DECIDE de créer l'activité accessoire de Directrice Financière auprès de M. le Président, à compter du **1^{er} Septembre 2021**, afin d'assurer les missions d'accompagnement et d'expertise sur :

- Prospective et Préparation Budgétaire ;
- Suivi Budgétaire ;
- Pilotage Comptable et Ressources Humaines ;
- Tout sujet ou dossier particulier confié par le Président.

DECIDE de recruter Madame Cécile BRAUGE-DELAIRE, Directrice Générale de Services de la Commune d'Isle, fonctionnaire territorial, en qualité de Directrice Financière du Président pour **une durée de 12 mois à compter du 1^{er} Septembre 2021**.

A ce titre, Madame Cécile BRAUGE-DELAIRE serait recrutée dans le cadre d'une activité accessoire, évaluée à 2 heures par semaine, exercée en dehors de ses heures de service au titre de son activité principale.

DECIDE de fixer la rémunération correspondant à une indemnité forfaitaire annuelle de 2700€ brut fixée par arrêté du Président au titre des fonctions susvisées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la décision.

3 – PERSONNELS : RECRUTEMENT CONTRACTUELS CDD :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
- Vu la délibération N° 2013-03 du 1^{er} septembre 2013 créant les postes de titulaires et non titulaires (CDI et CDD) au sein du CIOLE

Le Président indique qu'il est nécessaire pour faire face aux besoins de l'enseignement musical de procéder à la création de 4 contrats à Durée Déterminée 1^{er} septembre 2021 au 30 septembre 2021 comme suit :

- M Sébastien LAMONERIE, professeur de Clavier à raison de 2H50/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Clavier.

- M. Sébastien LAZEIRAS, professeur de Trompette à raison de 1H00/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Trompette.

- Mme Marie Elina JEUDI, professeur de violon à raison de 7H20/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Violon et Flûte à bec.

- M. Fabien FAURE, professeur de guitare électrique à raison de 7H30/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en guitare électrique.

Du fait de l'impact de la crise sanitaire, la durée de ces contrats est prévue pour 1 mois pour le moment, le directeur doit en informer les 4 agents concernés.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré vote à la majorité absolue des membres présents la création des emplois ci-dessus et autorise le Président à procéder aux recrutements y afférents, sous réserve des conditions sanitaires.

4 – COTISATIONS AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS):

Le Président rappelle au Comité Syndical que l'action sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel et que le CIOLE cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne.

La prestation du Comité des Œuvres Sociales, association loi 1901, placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, le Président propose au Comité Syndical de voter les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2021 (adoptés en AG du 20 mai 2021 à 14h00).

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir approuver le montant des cotisations :

- **Part ouvrière** : 20€ par agent
- **Part patronale** : 0.8% de la masse salariale totale avec un minimum de 140€ par agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et Régime particulier)
- **Cotisation de retraités** : 25€ (pas de part patronal)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le montant des cotisations dues au COS.

5 – CONVENTION SHAKE@DO87 :

Le Président explique qu'il convient de renouveler la convention pour le dispositif de paiement par SHAKE@DO87 pour les adhérents du CIOL disposant de ce moyen de paiement.

Cette convention est reconduite tacitement sur une période de 4 ans et à renouveler via la signature d'une convention au bout de cette période.

La dernière convention a été signée en 2018, le CIOL a reçu une proposition de renouvellement ainsi qu'un contrat de convention de la part du département.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à la majorité absolue des membres présents le renouvellement de la convention SHAKE@DO87 et autorise le Président à signer tous les documents en conséquence.

QUESTIONS DIVERSES :

Point sur les inscriptions et heures des professeurs : au 26 Août 2021

DETAIL DU NOMBRES D'INSCRITS AU 26-08-21 :

101 : ISLE – 64 : CONDAT – 32 : BOSMIE = 197 élèves résidents + 3 extérieurs = 200 instrumentistes.

5	Jardin Musical
40	Eveil Musical
200	Instruments
110	FM (élève déjà comptabilisés en instruments)
3	Cours instrumental collectif flute traversière
10	Chorale symphonia
2	Pratiques Collectives seules
260	TOTAL ELEVES CIOL au 16/08/2021

DETAIL HEURES DES PROFESSEURS AU 16-08-21 :

<i>Sauf indication contraire les heures indiquées sont hebdomadaires</i>				
TITULAIRES	H. DE TIT	H. EFFECTIVES	HEURES SUPPLEMENTAIRES/COMPLEMENTAIRES	
1 BOUSQUET MAËLLE	TIT 5H	5,83	50 minutes complémentaires depuis septembre	
2 GERARD ODILE	TIT 10H	9,33	Manque 40 minutes (possibilité 1 adulte extérieur à 30min – ou on attend 2 élèves a 20min)	
3 BELLINGARD ANTHONY	TIT 6H30	7,16	40 minutes complémentaires depuis septembre	
4 ROUHAUD CORINNE	MAD CIOLE	3	Attention changement du temps de MAD 2020-2021 : 3h30	
5 THEPIN CHRISTOPHE	TIT 20H	20		
6 DUTRIAT MATHIEUX	TIT 12h00	12		
7 MENNESSON ELODIE	TIT 2H00	2,33	20 minutes complémentaires depuis septembre	
CDI	H. CONTRAT	H. EFFECTIVES		
1 ARNAUD JOËL	CDI 8H00	7,83	Manque 10 minutes	
2 COBASNIAN GEORGETA	CDI 20H00	20,15	Attention changement : augmentation heures CDI passage à TC à partir de septembre 2021 '+ 10 min heures supplémentaires depuis septembre	
3 LEVEQUE CHRISTINE	CDI 11H30	11,5		
4 NAGY LUDOVIC	CDI 15H00	15		
CDD	H. CONTRAT 2021-2022	H. EFFECTIVES		
1 LAMONERIE SEBASTIEN	CDD 2H50	2,83		
2 LAZEIRAS SEBASTIEN	CDD 1H00	1		
3 JEUDI MARIE-ELINA	CDD 7H20	7,33		
4 FAURE FABIEN	CDD 7H30	7,5		
Total heures titulaires	Total heures CDI	Total heures CDD	MAD	TOTAL HEURES ENSEIGNEMENTS
56,65	54,48	18,66	3	132,79
ANTECEDANT 2020-2021				
56,99	51,5	29,15	3,5	141,14

Suite à un nombre insuffisant d'inscrits en Eveil musical GS à Bosmie pour l'année à venir, 1 seul élève inscrit, il est décidé par le Comité Syndical de supprimer cette classe, de basculer (avec son accord) l'élève en GS dans la classe suivante niveau CP et de faire remonter cette dernière à l'horaire initialement prévu pour la classe éveil GS (17h00-17h45 les mercredis).

Point COVID: L'envoi d'un courriel aux adhérents suite à l'instauration du Pass sanitaire est décidé, compte tenu des heures et des lieux de cours, un contrôle a posteriori des adhérents est nécessaire. Les adhérents ont le choix de venir en personne avant leur cours auprès de la coordinatrice pour ce contrôle ou d'envoyer leur Pass sanitaire par mail (il leur est précisé que conformément à la loi aucune donnée ne sera conservée.) Afin que la personne habilitée puisse correctement procéder à la vérification, le président propose pour les envois par mail que les adhérents précisent lorsqu'il s'agit d'un TEST covid puisque ce dernier doit être renouveler toutes les 72h avant le cours de l'adhérent.

Point Ressources Humaines : Revalorisation d'échelon de 2 agents en CDI ; M. Ludovic Nagy et Mme Christine Leveque.

Diminution et remboursement de facture sur justificatifs médicaux :

Diminution partielle de la facture du 3em trim de M. FAUCHER François sur certificat médical inaptitude à la pratique instrumentale.

Remboursement total de la facture du 2eme Trimestre pour M. VISOMBLIN Gilles sur certificat médical d'hospitalisation.

Etat de l'avancement du dossier de faisabilité d'une fusion avec Aix sur Vienne.

La directrice financière fait le point sur ce dossier et évoque un blocage étant donné que Aix sur Vienne permet l'adhésion de personne extérieure à la commune en assumant la charge financière. Ce que financièrement le CIOLE ne peut se permettre s'il veut garder une gestion saine.

Contestation de facture : Mme Monique Lepetit conteste la facturation de son activité chorale symphonica au regard de la non pratique des cours en présentiel et de l'inégalité de certains face aux outils numériques pour la pratique du distanciel (plusieurs courriers et mails auxquels a répondu le directeur pédagogique sans contenter cette adhérente qui a renvoyé un mail). Suite à la réponse qui lui a été faite qu'aucune autre réduction ne sera faite, elle a répondu ne pas souhaiter se réinscrire ni demander le remboursement des 51€ auquel elle a droit car elle n'est pas satisfaite du montant du remboursement. La TP a été contacté et a demandé s'il fallait maintenir la suspension jusqu'en octobre 2021 sur sa facture qui avait été faite suite à la demande de Mme Lepetit car elle souhaitait contester.

Il a été dit à la TP qu'au vu de la décision du Comité Syndical, de la réponse qui a été faite à cette dame et du fait que la facture date de janvier 2021 (et que les autres choristes s'en sont acquittés) il été inutile de prolonger cette suspension et que le recouvrement des sommes pour l'année 2020-2021 pouvait se poursuivre.

Mise à jour du 16-08 : envoi d'un mail ou elle dit avoir payé la somme de 50.19€ auprès de la TP qu'elle dit être un « don » et demande en conséquence au Président un reçu fiscal pour déduction des impôts.

La réunion entre professeurs et élus, initialement prévues le 08 octobre, ne pouvant finalement se tenir à cette date, il est décidé la date du 22 octobre, espace Briance-Vienne à Condat sur Vienne à 9h00. Mme La Maire de Condat doit faire un retour sur la disponibilité de la salle à cette date.

Il sera envoyé un mail aux professeurs pour les en informés et leur indiquer de faire remonter leurs questions au directeur pédagogique afin qu'il puisse établir un ordre du jour.

Le Comité Syndical voulait procéder à l'augmentation d'heure d'un agent titulaire et d'un agent en CDI mais la procédure légale de consultation en Comité Technique (auprès du CDG pour le CIOL) n'ayant toujours pu se tenir il ne peut encore être pris de délibération à ce sujet.

Afin de pouvoir procéder au renouvellement des contrats CDD pour octobre 2021, le Comité Syndical décide de fixer la date de sa prochaine réunion au jeudi 30 septembre 2021 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

La secrétaire de séance, Aline COUDERT

Le Président, Gilles BEGOUT

